

Un Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques & culturels

Le Sénat a adopté en séance publique le 12 février 2016 les articles du **projet de loi LCAP (Liberté de création, architecture et patrimoine)** qui se rapportent aux écoles supérieures d'art, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, et plus largement de l'enseignement supérieur de la culture. Le Sénat procédera au vote solennel le 1er mars avant passage du texte en seconde lecture dans les deux chambres. Les articles 17 B et 17 sont aujourd'hui un enjeu majeur pour les écoles de création en ceci qu'ils précisent les dispositions de la loi Fioraso de 2013 sur l'enseignement supérieur en s'efforçant de sauvegarder les spécificités de ces établissements que seul le ministère de la Culture peut accompagner en qualité de tutelle pédagogique et scientifique. **Le projet de loi prévoit désormais la création d'un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Artistiques et Culturels (CNESERAC)**, une instance consultative composée de

représentants élus des personnels et des étudiants, ainsi que des représentants des secteurs professionnels, qui permettrait enfin une véritable structuration de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture, dans le respect d'une culture pédagogique établie en lien étroit avec ses pairs du monde de l'art et en bonne entente avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Déposé par le Gouvernement malgré le moment très critique du changement de Ministre, et appuyé par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, cet amendement, voté en séance plénière, est d'importance cruciale pour l'avenir de l'enseignement artistique en France et plus généralement pour l'avenir de la culture de création.

Mme Fleur Pellerin, ancienne Ministre de la Culture et de la Communication avait solennellement annoncé la création de cette instance consultative lors des Assises des écoles d'art en octobre 2015. Nous saluons la décision de la nouvelle Ministre Mme Audrey Azoulay d'appuyer ce développement essentiel pour la création et l'enseignement supérieur de la culture, et de poursuivre ce travail, résultat d'un long dialogue entre les professions et le ministère de tutelle.

C'est une avancée essentielle pour la qualité de l'enseignement supérieur, une avancée majeure pour la liberté de création et son enseignement singulier notamment. **L'enseignement de la création par la création dans les domaines des arts plastiques et visuels, du design, du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant étant irréductible à un procès d'homogénéisation et d'académisation qui ne pourrait être à son endroit qu'un nivellement par le bas,** nous

espérons que les députés et sénateurs sauront préserver ce qui fait l'excellence de nos écoles au sein du service public.

En outre, contrairement à ce qui a pu être dit par des voix dissidentes, le projet de loi LCAP ne vient pas contredire la loi Fioraso mais il en précise les contours et modalités d'application, et ne revient aucunement sur les droits des étudiants comparables à ceux de tous les étudiants de l'enseignement supérieur public. Des arguments imprécis, voir infondés, visent à détacher définitivement les écoles de création de leur ministère de tutelle au nom d'une homogénéisation du panorama de l'enseignement supérieur en France. La création du CNESERAC n'ayant été adoptée au Sénat que par « sagesse » en attendant d'y travailler plus avant, il est important d'être vigilants et de contrer tout argument fallacieux.

Les 101 écoles supérieures de la culture, établies partout en France, concernent 36000 étudiants qui seront pour la majeure partie d'entre eux des créateurs et des professionnels de la culture. Ces étudiants ont la chance à l'heure actuelle d'être de plain-pied dans le monde de l'art grâce aux spécificités de ces écoles, tout en bénéficiant du régime étudiant, du LMD, des équivalences et conditions de mobilité, de droits d'inscription peu élevés et des engagements d'un service public volontariste pour développer l'égalité des chances et la diversité.

En l'espèce, les écoles supérieures d'art, institutions qui existent dans le panorama de l'enseignement supérieur depuis au moins le 19ème siècle, ont développé une pédagogie spécifique fondée sur l'apprentissage de la création par la création, enseignement dispensé par les créateurs eux-mêmes au regard de leurs pratiques. Elles emploient aujourd'hui en très

grande majorité des créateurs en art et design, des poètes, des écrivains, des philosophes, des historiens de l'art, des commissaires, des danseurs, des galeristes, des techniciens de tous les métiers impliqués dans la pratique de la création contemporaine. Les écoles d'art françaises appartiennent aux réseaux d'excellence en Europe et dans le monde et il n'y a aucune raison de leur imposer des contraintes académiques calquées sur l'université et qui rentrent en contradiction avec le monde de l'art.

Cette volonté d'homogénéisation des enseignements en France est un des moments les plus dangereux pour l'avenir de la création et de la liberté. Si toute passerelle doit être ouverte et facile pour tout jeune étudiant artiste et si la justice sociale doit toujours rester au centre de nos objectifs, il est inadmissible de vouloir réduire l'enseignement à une seule approche historique. L'Université et l'enseignement disciplinaire ont une histoire formidable qui a fait ses preuves. L'enseignement de la création ne peut pas et ne devra jamais être assimilé à cette forme d'enseignement. La réalité est qu'il existe des domaines différents du savoir et celui de la création ne peut pas s'enseigner comme un savoir disciplinaire. La problématique d'un changement de tutelle, n'est donc pas une simple question administrative. **Il s'agit avant tout d'une culture de la transmission qui doit être garantie si l'on veut préserver un modèle qui fonctionne en termes d'insertion professionnelle, et si l'on veut asseoir la liberté de création, article premier de ce projet de loi, sur les conditions effectives de son exercice.**

C'est pour cette raison que la création d'un CNESERAC est essentielle pour le futur de l'enseignement de l'art par l'art et pour garantir de

surcroît des réformes qui vont dans le bon sens s’agissant des conditions de la vie étudiante et du statut des enseignants. Si la création d’un nouveau statut pour les enseignants est impérative, comme le relèvent d’ailleurs le HCERES et le CNESER, ce statut doit non seulement permettre l’activité de recherche et les enseignements par la recherche, mais aussi correspondre de manière adéquate au fait que l’essentiel du corps enseignant est composé d’artistes et de créateurs en exercice.

Nous appelons **tous les artistes, tous les créateurs, tout penseur indépendant, tout professionnel** qui comprend la nécessité de préserver des formations adaptées à leurs spécificités *sui generis* et au monde pour lequel elles sont faites, à défendre l’esprit de ce projet de loi en ce qui concerne les écoles de la création, à travers la mise en place d’un CNESERAC créé auprès du ministère de la Culture et de la Communication.

Nous appelons **les députés et les sénateurs** à défendre l’écosystème de la création et des arts, indispensable à toute société ouverte, égalitaire, inventive et entrepreneur.

LES 166 PREMIERS SIGNATAIRES

Didier Abadie, directeur de l’ERAC Ecole régionale d’acteurs de Cannes

Boris Achour, artiste

Damien Airault, commissaire d’exposition

Hervé Alexandre, Secrétaire Général de l’Ecole d’Enseignement Supérieur d’Art de Bordeaux

Maya Andersson, artiste (ancienne professeur ÉS d’Art et Design)

François Aubart, critique d’art (professeur ÉS d’Art et Design)

Yves Aupetiallot, historien de l’art et commissaire (professeur ÉS d’Art et Design)

Pierre Bal-Blanc, curateur Documenta 14

Daniele Balit, critique d’art et commissaire d’exposition

Galen Bangs, traducteur (professeur ÉS d’Art et Design)

Ami Barak, commissaire
Vincent Barbier, étudiant ÉS d'Art et Design
Yves Bélorgey, artiste (professeur ÉS d'architecture)
Loudgi Beltrame, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Simon Bergala, artiste (chercheur ÉS d'Art et Design)
Anne Bertrand, historienne de l'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Jean-Sylvain Bieth, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Jean-Marie Boizeau, Directeur de l'Ecole d'art de Belfort
Axelle Bonnard, artiste (chercheur ÉS d'Art et Design)
Sophie Bonnet-Pourpet, artiste
Bernard Bouche, galeriste
Anne Bourse, artiste
Lucile Boutin, étudiante ÉS d'Art et Design
Thomas Boutoux, commissaire d'exposition et critique d'art (professeur ÉS d'Art et Design)
François Bordry, vice-président de la Biennale de Lyon, vice-président du CA de l'ENSBA de Lyon
Luc Bourrousse, chercheur en histoire de la musique
Cyrille Bret, historien de l'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Marie Brucker, adjointe du directeur - Frac Languedoc-Roussillon
Stéphane Calais, artiste
Marie Canet, critique d'art, commissaire (professeur ÉS d'Art et Design)
David Cascaro, directeur de la HEAR
Jean-Marc Cerino, artiste, membre du Comité de rédaction de la revue De(s)génération, (professeur ÉS d'Art et Design)
Laurent Charbonnier, Directeur de l'école d'art IDBL intercommunale de Digne les bains et du Bureau d'implantation des lignes de Digne
Stéphanie Cherpin, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Claire Chevrier, photographe (professeur ÉS d'Architecture)
Florence Chevallier, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Gaëlle Choïsne, artiste
Gaëlle Cognée, artiste
Delphine Coindet, artiste
Mathis Collins, artiste, membre de Treize, Paris
Henry-Claude Cousseau, ancien directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts
Raphael Cuir, président de l'AICA France
Camille Courbis, communication et coordination, PLATFORM Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain
Emmanuel Cyriaque, directeur éditorial des Éditions HXX (professeur ÉS d'Art et Design)
Valérie Da Costa, Maître de conférences HDR en histoire de l'art contemporain
Catherine David, conservateur et commissaire d'exposition
Florence Davoine, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Isabelle Daëron, designer
Sandra Delacourt, historienne de l'art et critique (professeur ÉS d'Art et Design)
Alexandre Delay, artiste (ancien professeur ÉS d'Art et Design)
Alain Della Negra, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Monique Deregibus, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Margaret Dearing, photographe
Francis Desjeunes, technicien ÉS d'Art et Design
Jérôme Diacre, philosophe et commissaire
Sandrine Djerouet, directrice, Galerie Jocelyn Wolff
Christophe Domino, critique d'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Fanny Drugeon, historienne de l'art (professeur ÉS d'Art et Design)

Anne-Claire Duprat, Secrétaire Générale, PLATFORM Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain
Frédéric Duprat, directeur de l'École d'art de l'Agglomération Côte Basque – Adour à Bayonne.
Gregory Duhamel, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Hubert Duprat, professeur ÉS d'Art et Design
Jean de Loisy, directeur du Palais de Tokyo
Sammy Engrammer, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Alain Fabre, directeur de l'école des beaux-arts de Carcassonne
Philippe Fangeaux, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Ivan Fayard, artiste
Simon Feydiou, artiste, directeur de Bikini, espace d'art contemporain
Dominique Figarella, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Jean-Luc Amand Fournier, artiste (ancien professeur ÉS d'Art et Design)
Coline Gaultot, artiste
Christian Gaussen, directeur artistique et pédagogique ESBAMA Montpellier
Catherine Geel, critique et commissaire d'exposition
Gilgian Gelzer, artiste, (professeur ÉS d'Art et Design)
Sebastien Gschwind, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Thomas Golsenne, historien de l'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Lola Gonzàlez, artiste
Philippe Gronon, artiste
Frédéric Grosche, metteur en scène, coordinateur des études de l'ERAC
Lise Guéhenneux, historienne et critique d'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Pierre Guiquel, poète et critique d'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Jean-Philippe Halgand, executive directeur au sein de pavu.com (professeur ÉS d'Art et Design)
Emmanuel Hermange, président de l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art et directeur des Arcades, l'école d'art d'Issy-les-Moulineaux
Gaëlle Hippolyte, artiste et doctorante
Benjamin Hochart, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Marianne Hominiridis, Bureau des projets
Sandrine Israel-Jost, philosophe (professeur ÉS d'Art et Design)
Guillaume Janot, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Claire-Jéanne Jézéquel, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Véronique Joumard, artiste
Valérie Jouve, artiste
Jacques Julien, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Didier Kiefer, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Christelle Kirchstetter, directrice ESBA Nîmes
Pierre Labat, artiste
Ludovic Lacreuse, artiste (assistant d'enseignement ÉS d'Art et Design)
Florence Lazar, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Sébastien Leseigneur, artiste
Pierre-Lin Renié, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Laurent Lucas, designer et galeriste (professeur ÉS d'Art et Design)
Ingrid Luche, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Pierre Mabille, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Jérôme Mauche, poète (professeur ÉS d'Art et Design)
Claire Maugeais, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Philippe Mayaux, artiste
Hubert Marcelly, artiste
Samuel Mathieu, directeur de l'école des beaux-arts de Beaune, classe préparatoire d'entrée aux écoles supérieures d'art.

Elsa Mazeau, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Valérie Mazouin, centre d'art chapelle Saint-Jacques à st Gaudens
Mathieu Mercier, artiste
Gaël Michou, élève ÉS d'Art et Design
Amandine Mohamed-Delaporte, artiste-photographe (technicienne ÉS d'Art et Design)
Francis Morandini, artiste
Thierry Mouillé, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Kirsten Murphy, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Anthony Musso, coordonnateur classe préparatoire ENSBA Lyon
Federico Nicolao, philosophe, (professeur ÉS d'Art et Design)
Philippe Oudard, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Émilie Parendeau, artiste
Émilie Perotto, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Bernard Piffaretti, artiste
Patrick Perry, historien de l'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Gérald Petit, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
François Piron, commissaire (professeur ÉS d'Art et Design)
Estelle Pagès, directrice d'études HEAR
Judith Perron, artiste, (professeur ÉS d'Art et Design)
Yann Petrovich, élève ÉS d'Art et Design
Pauline Pierson directeur artistique, (professeur ÉS d'Art et Design)
Pascal Poulain, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Laurent Proux, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Natacha Pugnet, critique d'art (professeur ÉS d'Art et Design)
Lidwine Prolonge, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Jeanne Quéheillard, théoricienne design (professeur ÉS d'Art et Design)
Judith Quentel, directrice de l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc
Aurélie Quinodoz, documentaliste ÉS d'Art et Design Grenoble
Estelle Rebourt, conservation-restauration de photographie
Emilie Renard, directrice de La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec
Georgia René-Worms, Commissaire d'exposition
Robert Reynier, artiste
Carole Rivalin, directrice de l'Ecole d'arts de la ville de St Nazaire
Vincent Romagny, commissaire d'expositions et éditeur indépendant
Nicolas Romarie, graphiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Bernhard Rüdiger, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
François Saint Pierre, commissaire indépendant
Jean-Baptiste Sauvage, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Stéphane Sauzedde, directeur ÉS d'Art et DesignAA Annecy
Pierre Savatier, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Daniel Schlier, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Florence Schmitt, artiste
Roman Seban, designer graphique
Benjamin Seror, artiste
Franck Scurti, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Pascal Simonet, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)
Joël Tardy, directeur d'études ENSBA de Lyon
Catherine Texier, codirectrice du FRAC-Artothèque du Limousin, présidente du CIPAC
fédération des professionnels de l'art contemporain
Maxime Thieffine (professeur ÉS d'Art et Design)
Benjamin Thorel, critique d'art indépendant, éditeur, libraire (professeur ÉS d'Art et Design)
Emmanuel Tibloux, directeur École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, président de

l'ANdÉA

Patrick Tosani, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)

Nicolas Tourre, artiste, PEA à l'école d'art d'Issy-les-Moulineaux

Sarah Tritz, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)

Olivier Vadrot, architecte, designer, scénographe (professeur ÉS d'Art et Design)

Thierry Verbeke, artiste

Marie Voignier, artiste (professeur ÉS d'Art et Design)

Hugo Ziegler, élève ÉS d'Art et Design

Le texte du projet de loi examiné par le Sénat

<http://www.senat.fr/leg/pjl15-341.pdf>

La « petite loi » faisant état de la dernière version du texte :

<http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2015-2016/341.html>

Le texte concernant le CNESERAC (article 17B) :

Le code de l'éducation est ainsi modifié :

« Les instances consultatives en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines relevant du ministre chargé de la culture

« Art. L. 239-1. – Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels est placé auprès du ministre chargé de la culture.

« Il est consulté sur les orientations générales de la politique du ministère chargé de la culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine.

« Il a notamment pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche dans ces domaines au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés.

« Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures dans les domaines susmentionnés relevant du ministre chargé de la culture à l'exception de celle prévue à l'article L. 752-1.

« Il peut être également consulté sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les domaines susmentionnés. Il peut faire des propositions au ministre chargé de la culture sur toute question relative à son domaine de compétence.

« Il comprend notamment des représentants élus des personnels et des étudiants de ces établissements, ainsi que des représentants des secteurs professionnels principalement

concernés.

« Un décret précise les attributions, la composition et les règles de fonctionnement du conseil, ainsi que les conditions de nomination ou d'élection de ses membres, et notamment les conditions dans lesquelles est assurée la parité entre les femmes et les hommes. » ;

Le rapport complet des amendements du Sénat :

- Rapport n° 340, tome I (2015-2016) de M. Jean-Pierre LELEUX et Mme Françoise FÉRAT, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, déposé le 27 janvier 2016 : <http://www.senat.fr/rap/l15-340-1/l15-340-1.html>
- Compte rendu intégral des débats en séance publique (9, 10, 11 et 12 février 2016) ; compte rendu analytique des 16 et 17 février 2016 : http://www.senat.fr/interventions/crisom_pjl15-015_1.html